DÉPARTEMENT DE L'EURE en Normandie

Nos beaux espaces naturels

Schéma Eure Nature Sensible

Objectif 2030

Préambule

Le Département s'est doté d'une stratégie en faveur de la préservation des milieux naturels appelée «Plan Nature». Ce nouveau plan est articulé autour de 3 orientations stratégiques :

- Faire du Département un acteur central de la gestion des patrimoines naturels remarquable et ordinaire, éléments constitutifs des paysages de Normandie ;
- Faire du patrimoine naturel un facteur d'attractivité du territoire et de la qualité de vie des Eurois, contributif du développement des territoires et des activités utilisant les ressources naturelles ;
- Offrir un accès à la Nature pour chaque Eurois via le réseau départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

---

10 axes de travail sont alors définis, dont le développement et la gestion du réseau des Espaces Naturels Sensibles qui est identifié comme prioritaire. La mise en œuvre de cet axe se traduit par l'élaboration d'un nouveau schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles, véritable outil de planification, de préservation de la biodiversité et d'aménagement du territoire.

Le schéma s'articule autour de 2 documents :

- Le présent document qui révèle la stratégie d'intervention pour une mise en œuvre planifiée du schéma ;
- L'atlas cartographique qui présente l'ensemble des sites.

Un guide méthodologique qui décrit les étapes techniques nécessaires à l'élaboration du schéma est également disponible.

Crédits de couverture : De haut en bas et de gauche à droite
©CD27, ©CD27, ©CD27, ©CD27, ©Cen-NS, ©iStock19, ©CD27, ©X.Cornu, ©X.Cornu, ©Michel Henry, ©iStock19, ©Alexandre Hurel

Sommaire

Préambule 2

Chapitre I

LA NATURE DANS L'EURE 4

A/ Les paysages de plateaux 4
B/ Les milieux humides et les cours d'eau 5
C/ Les forêts et boisements 5
D/ Les coteaux calcaires 6
E/ Les terrasses alluviales et îles de la Seine 6

Chapitre II

LA POLITIQUE ENS AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ DANS L'EURE 7

A/ Que sont les Espaces Naturels Sensibles ? 7
B/ Pourquoi un nouveau schéma ? 7
C/ Méthode appliquée pour la révision du schéma 8
D/ Bilan de la mise en œuvre de la révision 10

Chapitre III

LE NOUVEAU SCHÉMA EURE NATURE SENSIBLE 11

A/ Localisation et répartition des sites 11
B/ Des ENS à orientations multiples 14
C/ Elaboration du programme d'interventions 14
D/ Evaluer pour mieux gérer 22

Annexes 23

La Nature dans l'Eure

Le département de l'Eure est riche d'espaces originaux uniques en France et en Europe, remarquables pour la faune et la flore qu'il accueille. Il est également riche d'une nature ordinaire, tout aussi importante et qui représente l'image d'Épinal des paysages normands (bocage, vergers, prairies et mares). Ce patrimoine, bien que qualifié de commun, est aujourd'hui en forte régression. Pourtant, il participe au maintien de la biodiversité. Au regard de sa compétence au titre des espaces naturels, le Département œuvre pour la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine qui peut être regroupé dans 5 grands types :

LES PAYSAGES DE PLATEAUX

Ce terme générique inclut à la fois les plaines céréalières et les secteurs de bocage. Il témoigne des grands paysages agricoles de Normandie.

De nombreux plateaux agricoles sont présents sur le territoire : plaines du Neubourg, de St-André-de-l'Eure ou du Vexin normand. Ces territoires sont dédiés majoritairement à l'exploitation céréalière avec une faune et une flore associées telles que les plantes messicoles, compagnes des moissons (Bleuet, Nielle des blés…), les insectes pollinisateurs butinant ces fleurs des champs (abeilles, bourdons, papillons…), ou encore les oiseaux des plaines céréalières, dont les populations régressent comme celles du Busard cendré, de la Perdrix grise, de l'Alouette des champs.

L'appellation "bocage" regroupe un ensemble paysager composé de prairies enclos par des haies et des alignements plus ou moins continus d'arbres et arbustes sauvages ou fruitiers. L'habitat est associé à des cours d'eau, fossés, vergers de haute tige ou mares prairiales. Bien présent initialement dans l'Ouest du Département, ce bocage en régression est un élément important de la biodiversité ordinaire. Ses réseaux imbriqués de prairies, haies, talus et fossés sont autant d'éléments jouant un rôle de corridors biologiques pour les espèces y vivant telles la Chouette chevêche, les chauves-souris, de nombreux amphibiens… Les haies protègent les sols et cultures et représentent également une intéressante source de bois-énergie.

©CD27

©CD27

©CD27

LES MILIEUX HUMIDES ET COURS D'EAU

Sur ces espaces, l'eau est le facteur clé qui détermine à la fois le fonctionnement de ces zones naturelles mais aussi les espèces animales et végétales présentes. Marais, tourbières, prairies humides, forêts alluviales, entre terre et eau, les milieux humides présentent de multiples facettes et se caractérisent par une biodiversité exceptionnelle. Elles sont le refuge des oiseaux d'eau, des amphibiens, des libellules, des mammifères semi aquatiques,…. Par ailleurs, elles jouent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et prévention des inondations.

Dans l'Eure, les zones humides sont le plus souvent situées au sein des vallées alluviales. Composés de prairies humides de fauche ou de pâtures, de roselières ou de boisements d'aulnes et saules, ces milieux occupent une surface estimée à 52 700 ha soit 8,7 % du territoire.

Par ailleurs, l'estuaire de Seine, avec le Marais Vernier (une des plus grande zone tourbeuse de France) et la Risle maritime, représente une des plus importantes zones humides de la Normandie. Son inscription au titre de la convention internationale Ramsar l'atteste.

©CD27

©Dalla Santa

LES FORÊTS ET BOISEMENTS

Les forêts sont très présentes dans l'Eure et représentent près du quart de la surface du département. Essentiellement privée (à plus de 80%), elles sont composées de feuillus (85%) avec une prédominance de chêne et de hêtre.

Les massifs les plus connus sont ceux des forêts de Lyons, de Bord, de Beaumont le Roger, d'Evreux ou de Conches – Breteuil. Ils accueillent de nombreuses espèces d'oiseaux forestiers tels les pics, mais aussi des cervidés, des insectes spécialisés sur certaines essences et un cortège végétal allant de la flore herbacée, aux arbustes, arbres, mousses, lichens et champignons.

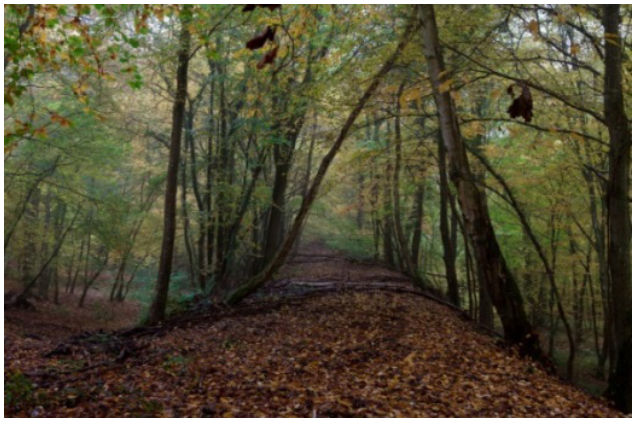

©Dalla Santa

©CD27

LES COTEAUX CALCAIRES

Les coteaux correspondent aux flancs des vallées façonnées par les érosions naturelles. Ces milieux très pentus et historiquement pâturés présentent des habitats particuliers et hautement patrimoniaux : des prairies calcicoles (pelouses à Orchidées), falaises et éboulements, végétations arbustives (genévrier, cornouiller, aubépine…). En vallée de Seine, ils accueillent notamment deux espèces endémiques : la Violette de Rouen et la Biscutelle de Neustrie. Soumis à la déprise agricole au regard des difficultés de mécanisations, ces coteaux sont aujourd'hui essentiellement boisés. Les actions d'éco-pâturage permettent le maintien de ce patrimoine paysager vivant, témoin d'usages ancestraux.

©CD27

©CD27

LES TERRASSES ALLUVIALES ET ÎLES DE LA SEINE

La vallée de la Seine, façonnée par le mouvement de ce grand fleuve, a permis la formation des coteaux mais aussi des îles et des terrasses alluviales. Les terrasses, milieu spécifique aux grands fleuves correspond aux dépôts d'alluvions (sables et graviers) dans les méandres au gré des temps géologiques. Figures d'exception en Europe, l'enchevêtrement des hautes, moyennes et basses terrasses permet le développement d'une faune et d'une flore exceptionnelle diversifiée. Elles abritent ainsi près de 31% de la flore régionale considérée comme menacée d'extinction.

C'est le seul complexe de ce type en France, avec celui de la Loire, qui existe au niveau national. Aussi, l'enjeu patrimonial est particulièrement élevé. Ces milieux sont fortement menacés. Aujourd'hui, 738 ha sont identifiés comme remarquables et prioritaires soit 1,8 % du territoire du lit majeur de la Seine. Le département de l'Eure est fortement concerné par le maintien de ces milieux.

©CD27

©CD27

Chapitre II

La politique ENS au service de la biodiversité dans l'Eure

QUE SONT LES ESPACES NATURELS SENSIBLES ?

Depuis la loi n°85-729 du 18 juillet 1985, les Conseils départementaux mettent en œuvre la politique «Espaces Naturels Sensibles» consistant à protéger et ouvrir au public des sites naturels par des actions ciblées donnant la possibilité aux départements de mettre en œuvre une politique de préservation de son patrimoine naturel.

Sur la base d'un état des lieux des richesses naturelles et paysagères de son territoire, le Conseil départemental peut déterminer les critères relatifs à sa politique et proposer d'inscrire des sites ENS à préserver, gérer et valoriser.

Cette compétence fait des conseils départementaux des acteurs majeurs de la conservation de la Nature en France. En partenariat avec les autres gestionnaires d'espaces naturels, ils œuvrent pour acquérir des sites remarquables et/ou de proximité, pour gérer la biodiversité et sensibiliser le public à ce patrimoine. Menées de manière concertée, ces politiques s'efforcent de concilier protection et développement durable des territoires.

Les objectifs des ENS sont fixés par la réglementation (article L.142-1 du code de l'urbanisme) et sont :

- la préservation de la qualité de sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels,
- l'ouverture des sites au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

POURQUOI UN NOUVEAU SCHÉMA ?

Elaboré en 2003, le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) répondait avant tout aux enjeux relatifs à la préservation du patrimoine naturel remarquable. Au départ 23 sites avaient été classés en ENS, regroupés essentiellement sur le territoire le plus riche et par conséquent le mieux connu à savoir la vallée de Seine, son estuaire et ses coteaux.

Progressivement, des sites à haute valeur écologique ont été inscrits au SDENS. En 2018, le SDENS comptait 59 ENS, soit 3150 ha répartis essentiellement dans les vallées. Les plateaux étaient dépourvus d'ENS à quelques exceptions. En 2018, 9 ENS étaient aménagés pour une ouverture au public et 32 ont fait l'objet d'actions de restauration et d'entretien.

Lors du bilan de la politique biodiversité établi en 2015, il est ressorti que le schéma était méconnu ou peu lisible pour l'ensemble des acteurs du territoire et notamment des collectivités territoriales, car essentiellement tourné vers le patrimoine naturel le plus remarquable, ce qui explique leur faible implication dans la gestion des ENS.

Par ailleurs, il apparaissait que ce premier schéma présentait peu d'équité territoriale (territoires orphelins en ENS) et que peu de sites étaient ouverts au public.

Dans le cadre du plan Nature 2017-2027, pour notamment améliorer l'équité territoriale et intégrer l'ensemble de la biodiversité euroise, une révision de ce schéma a été proposée.

Pour ce faire, les élus de l'exécutif du Conseil Départemental ont souhaité que le schéma des ENS devienne un réel outil d'aménagement du territoire et ce afin de répondre aux 3 enjeux suivants :

Améliorer la qualité de vie des Eurois, en :

- préservant le patrimoine naturel exceptionnel et ordinaire du Département ;
- aménageant des sites naturels récréatifs pour le grand public dans chaque bassin de vie;
- assurant une équité territoriale, c'est-à-dire la présence de sites sur tout le territoire départemental.

Participer à l'attractivité du territoire, en :

- s'inscrivant dans la démarche du « tourisme slowlife » et la demande sociétale actuelle de rapprochement avec la Nature ;
- soutenant les usages agricoles respectueux de l'environnement ;
- s'inscrivant dans une démarche partenariale de projet local avec les territoires;
- participant à la préservation des grands ensembles paysagers, éléments identitaires de l'Eure.

Améliorer la visibilité de l'action du Département, en :

- identifiant la politique ENS comme compétence départementale spécifique ;
- développant des synergies entre politiques départementales (culture, collège, aménagement du territoire) notamment en mettant en lien les différents patrimoines, qu'ils soient historique, culturel ou naturel.

MÉTHODE APPLIQUÉE POUR LA RÉVISION DU SCHÉMA

Pour mener à bien la révision et proposer ce nouveau schéma, 6 étapes se sont succédées :

1. La définition des enjeux et des objectifs en prenant en compte le bilan du précédent schéma ainsi que la commande politique.
2. Le recensement des sites potentiels (de septembre 2017 à janvier 2018) afin d'être en capacité de proposer une répartition homogène des ENS sur le territoire. Pour ce faire, un appel à proposition a été envoyé aux acteurs du territoire (EPCI, communes, syndicats de rivières et associations) sur des sites naturels potentiels.
3. L'évaluation de l'ensemble des sites naturels (ENS existants et potentiels issus du retour des partenaires et EPCI) au regard de critères définis en concertation avec les partenaires «scientifiques» et «attractivité du territoire». Cette étape a nécessité une visite de chaque site.
4. La sélection des sites à partir des critères établis.
5. L'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour planifier les grands aménagements en matière d'ouverture au public notamment. Un tableau de bord de suivi de l'état d'avancement du schéma est également proposé.
6. La validation du Schéma en session plénière.

Les étapes 1 à 4 ont été concertées avec les partenaires du Département, réunis en comité technique, et validées par un comité de pilotage. Les étapes 5 et 6 ont été soumises à validation en session de mars 2019. L'ensemble des étapes est repris dans le schéma ci-après.

Révision du Schéma Départemental des ENS – Étapes et gouvernance

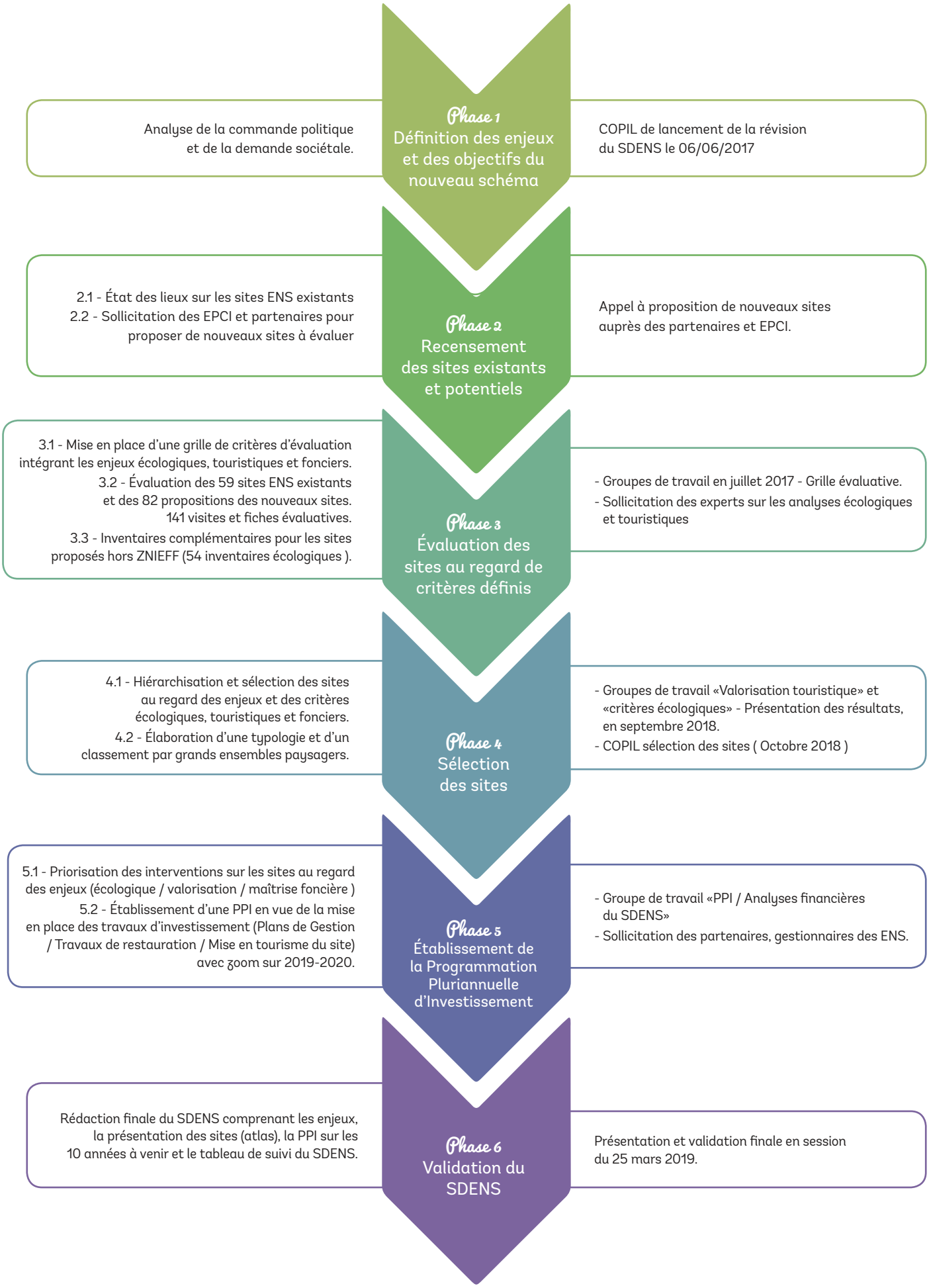

BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉVISION

Suite à la première étape qui a permis de préciser les enjeux et les objectifs du schéma, la mise en œuvre de la méthodologie est passée par les étapes suivantes :

Etape 2

82 sites ont été proposés par les EPCI et partenaires suite à l'appel lancé par le département en juin 2017. Lors de cette phase, le Département a rencontré les territoires et les a accompagnés dans l'identification de sites naturels.

Etape 3

141 sites ont ainsi été évalués en 2018, soit les 82 nouvelles propositions et les 59 ENS existants.

Etape 4

74 sites ont été sélectionnés parmi les 141 sites analysés au regard de critères écologiques, d'attractivité du territoire, de cadre de vie, de potentialité d'intervention.

Sites	Retenus	En attente	Non retenus
ENS issus du 1er schéma	47	3	8
Issus des propositions du territoire	27	16	39
Total	**74**	**19**	**47**

59 sites sont au final classés ENS. Ce chiffre est issu de la fusion de sites entre eux présentant des caractéristiques géographiques, écologiques similaires. La surface est de 3 846 ha, ce qui représente 22% de surface en plus que le premier schéma.

▶ Cf. Carte p. 11 et liste des ENS p.13.

A noter que cette liste n'est pas figée pour la durée de ce schéma. Elle est évolutive dans le temps. De nouveaux ENS pourront ainsi être intégrés ou retirés au fur et à mesure de la connaissance du territoire et des opportunités liées notamment à la montée en compétence des EPCI sur le volet biodiversité et/ou des volontés des propriétaires privés d'adhérer ou non à la démarche.

Par ailleurs, une liste complémentaire est annexée au schéma départemental (Annexe 1). Il s'agit d'une liste de sites en attente d'une évaluation plus fine. En effet, l'absence de données pour certains sites ne permet pas en l'état actuel de la connaissance de trancher quant à la pertinence d'un classement ENS. Ces sites restent « sous surveillance » et en attente de compléments d'information ou d'opportunité d'intervention. Parmi ces sites, 3 anciens ENS sont en attente de clarification de leur situation réglementaire, foncière et/ou partenariale.

Zoom sur les sites non retenus

47 sites n'ont pas été retenus dont 9 sites labellisés ENS dans le 1er Schéma. L'absence d'opportunité d'intervention ou de plus-value de l'outil ENS par rapport aux autres outils de préservation du patrimoine naturel sur ces sites a justifié leur déclassement.

38 propositions n'ont pas été retenues du fait d'un intérêt écologique insuffisant, d'une faible capacité de valorisation, d'outils de préservation plus adaptés ou d'un refus du propriétaire.

▶ Cf. Annexe 2 : liste des sites non retenus

Chapitre III

Le nouveau Schéma Eure Nature Sensible

LOCALISATION ET RÉPARTITION DES SITES

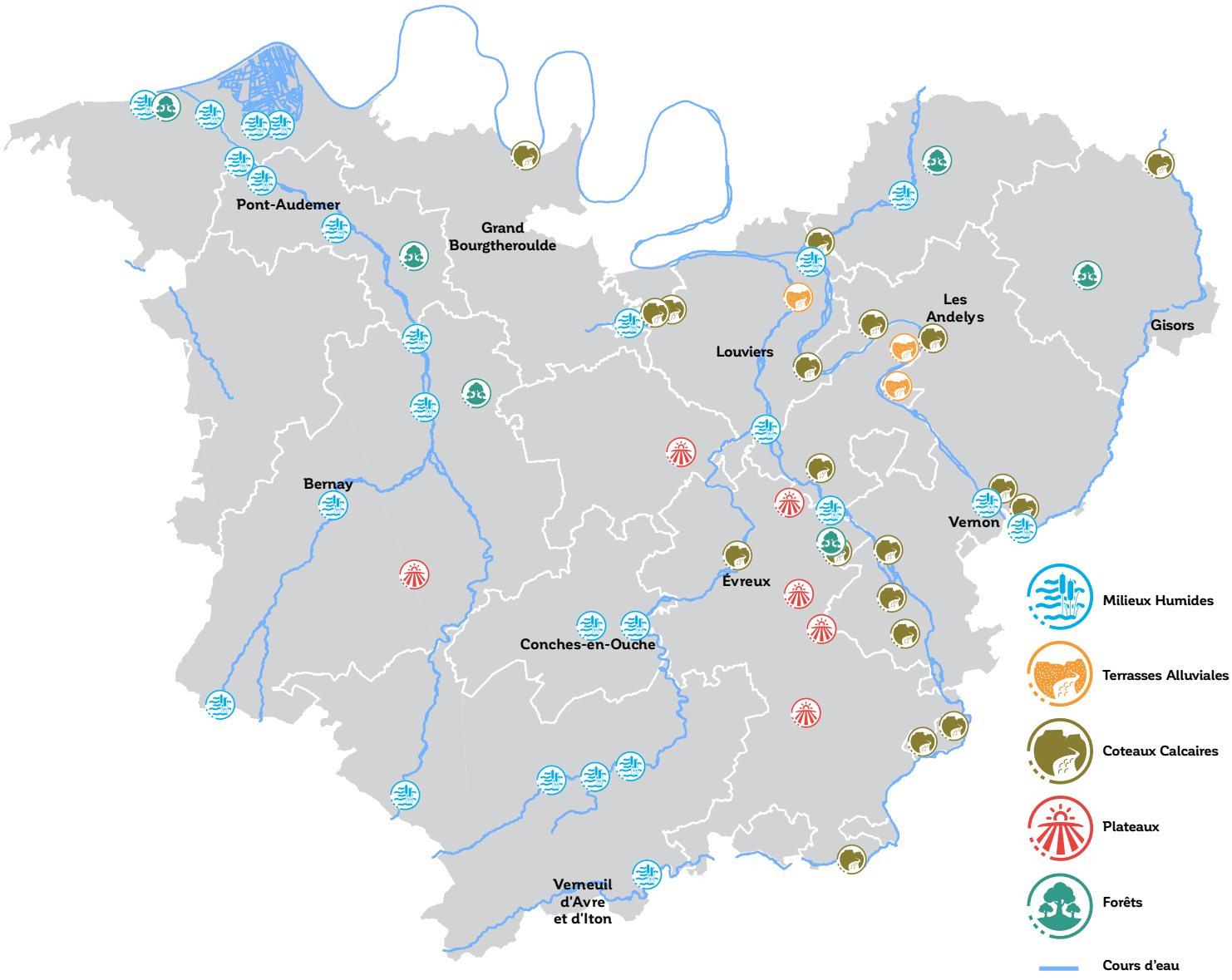

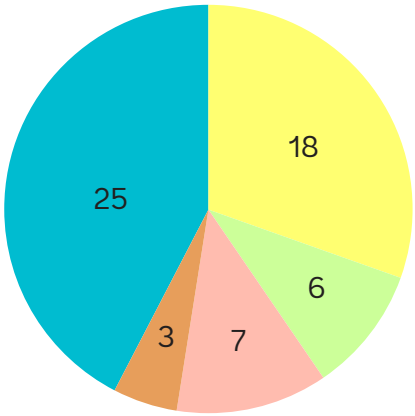

Répartition des ENS par milieu.

Les vallées restent les zones les plus riches en ENS du fait d'un patrimoine naturel exceptionnel (zones humides/coteaux et terrasses alluviales pour la vallée de la Seine). Les zones humides et les coteaux calcaires représentent plus de 2 ENS sur 3.

Zone humide
Coteau calcaire
Plateau
Forêt
Terrasse alluviale

Certains secteurs géographiques, orphelins d'ENS dans le premier schéma, tels que les plaines de Saint-André, du Neubourg et le Vexin Normand disposent de leur ENS dans le nouveau schéma. Ces zones géographiques se caractérisent souvent par une biodiversité ordinaire et un paysage typique de la Normandie (bocage et réseaux de mares). La biodiversité de plateau, non valorisée dans le premier schéma, est représentée dans le nouveau schéma par une catégorie propre, répondant ainsi au double critère de préservation de la nature ordinaire et d'équité territoriale.

Répartition des ENS par surface.

Les ENS forestiers représentent de grandes surfaces, à savoir plus d'1/5ème de la surface des ENS. Cela s'explique notamment par le classement d'une partie des forêts domaniales de Lyons et de Montfort-sur-Risle au regard de leur richesse écologique et de leur attrait touristique.

Quant aux ENS de terrasses alluviales, le nombre de sites est réduit du fait de la fusion de nombreux sites et de la moindre représentativité de ces milieux sur le territoire, par rapport aux autres milieux.

Zone humide
Coteau calcaire
Plateau
Forêt
Terrasse alluviale

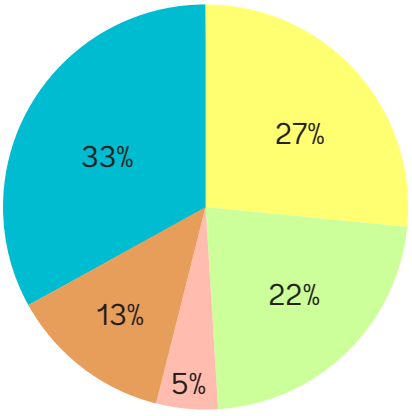

©Cen-NS

©Cen-NS

Sites retenus

	Nom du site	Communes	Surface (ha)
Coteaux csalcaires	La côte de Bouchevilliers	Bouchevilliers	13
	La côte de l'Oison	Saint-Cyr-la-Campagne	3
	La côte des Communaux	Saint-Didier-des-Bois	1
	La côte des Deux Amants aux falaises de Connelles	Romilly-sur-Andelle, Amfreville-sous-les-Monts, Vatteville	140
	La côte des fourneaux	Le Plessis-Hébert	12
	La côte des Huches	Clef Vallée d'Eure	4
	La côte du Fournet	Pacy-sur-Eure	3
	Le château et les coteaux d'Ivry La Bataille	Ivry-la-bataille	9
	Les coteaux de Château Gaillard	Les Andelys	26
	Les coteaux de Giverny	Giverny	20
	Les coteaux de Ménilles	Ménilles, Houlbec-Cocherel	36
	Les coteaux de Saint-Pierre	Les Trois Lacs, Saint-Pierre-du-Vauvray, Heudebouville, Vironvay	106
	Les coteaux de Vernon	Giverny, Vernon	127
	Les coteaux des Andelys	Muids, Daubeuf-près-Vatteville, La Roquette, Le Thuit, Les Andelys	46
	Les coteaux d'Evreux	Gravigny, Evreux	575
	Les coteaux d'Ezy-sur-Eure	Ezy-sur-Eure	15
	Les côtes de l'Estrée	Muzy	4
	Les côtes pelées	Jouy-sur-Eure	4,5
Forêts	La forêt de Lyons	Les Hogues, Charleval, Perriers-sur-Andelle	317
	La forêt de Monfort-sur-Risle	Ecaquelon, Montfort-sur-Risle, Illeville-sur-Montfort, Glos-sur-Risle	358
	La forêt d'Etrepagny	Etrépagny	15
	Le bois de la Ronce	Jouy-sur-Eure, Fontaine-sous-Jouy	146
	Le bois et l'arboretum d'Harcourt	La Neuville-du-Bosc, Harcourt, La Haye-de-Calleville	102
	Le Mont Courel	Berville-sur-Mer	33
Plateaux	Gisacum	Le Vieil-Evreux, La Trinité	13
	La plaine de Saint-André	Les Authieux, Saint-André-de-l'Eure	107
	Le plateau de la Plattemarre	Houetteville, Bérengeville-la-Campagne	15
	Le vallon de St-Christophe	Dardez, Reuilly	10
	Les mares de Berniencourt	Le Val-David	0,15
	Les mares du potager de Beaumesnil	Mesnil-en-Ouche	0,1
	Les mares et coteaux de Barneville-sur-Seine	Barneville-sur-Seine	72
Terrasses alluviales	Les terrasses alluviales de Courcelles et Bouafles	Bouafles, Courcelles-sur-Seine	100
	Les terrasses alluviales de la boucle de Poses	Tournedos-sur-Seine, Val-de-Reuil, Le Vaudreuil, Amfreville-sous-les-Monts, Poses	360
	Les terrasses alluviales des Trois Lacs	Tosny, Les Trois Lacs	40
Zones humides	La résurgence du Guiel	Saint-Laurent-du-Tencement, Verneusses	15
	La vallée du Rouloir et le Pré Bourbeux	Conches-en-Ouche	25
	La zone humide de Charleval	Fleury-sur-Andelle, Charleval	12
	La zone humide de Tillières-sur-Avre	Tillières-sur-Avre	3
	La zone humide du Bec	Le Bec-Hellouin, Pont-Authou	17
	La zone humide du Moulin Amour	Saint-Ouen-de-Pontcheuil	2
	Le domaine de Chambray	Mesnils-sur-Iton, Roman	10
	Le Moulin d'Aclou	Aclou, Brionne	7
	Le Moulin de la Côte	Saint-Vigor	3
	Les Courtils de Bouquelon	Bouquelon	69
	Les Courtils du Marais Vernier	Marais-Vernier	10
	Les étangs de Breteuil	Breteuil	23
	Les étangs de Pont-Audemer	Pont-Audemer, Toutainville	178
	Les fontaines des Grands-Riants	Gaudreville-la-Rivière	1
	Les îles de la Seine de Poses à Amfreville	Amfreville-sous-les-Monts, Poses	37
	Les îles de Vernon	Vernon	61
	Les marais de la Risle maritime	Saint-Sulpice-de-Grimbouville	75
	Les mares de Conteville	Conteville	6
	La prairie de Giverny	Giverny	13
	Les prés humides de Corneville sur Risle	Campigny, Corneville-sur-Risle, Pont-Audemer, Condé-sur-Risle	60
	Les prés humides de la Charentonne	Bernay, Saint-Aubin-le-Vertueux	4
	Les prés humides de Rugles	Rugles	7
	Les rives de Seine Sud	Berville-sur-Mer, Fiquefleur-Equainville, Fatouville-Grestain	435
	La zone humide du Fourneau	Mesnils-sur-Iton	15
	L'étang des Joncs	Heudreville-sur-Eure, Acquigny	20

Total surface= 3846 ha

DES ENS À ORIENTATIONS MULTIPLES

Dans le cadre du nouveau schéma, on identifie différentes orientations de site en fonction de leur richesse biologique, de leur statut foncier et de leur possibilité d'ouverture au public. Chaque ENS peut revêtir une ou plusieurs orientations, à savoir :

- Les sites au patrimoine naturel remarquable.
- Les sites au patrimoine dit ordinaire.
- Les sites ouverts au public.
- Les sites à ouvrir au public.
- Les sites nécessitant une maîtrise foncière avant aménagement.

Ces orientations permettent de cibler les actions et d'évaluer le coût financier du schéma.

©CD27

©Marie Caron

ÉLABORATION DU PROGRAMME D'INTERVENTIONS

Afin de vérifier l'efficience du schéma et de programmer les interventions à venir sur la prochaine décennie, le schéma bénéficie de la mise en œuvre d'une programmation d'interventions. Ce programme a pour but de cadrer les dépenses budgétaires afférentes à sa mise en œuvre et d'identifier, tel un document d'aménagement territorial, les opérations à mener pour les prochaines années.

1. Les interventions possibles sur les ENS

Pour aboutir à une gestion efficiente des 59 ENS et pour répondre aux objectifs fixés, il convient de mener des opérations cibles identifiées pour chaque site et correspondant aux catégories d'investissement suivantes :

- La restauration de milieux naturels qui se décline soit par des travaux de renaturation complète, soit par des opérations d'ouverture des milieux sur des parcelles en déprise agricole et sans entretien depuis quelques années (curage de mares, abattage, pose de clôture agricole, ...) ;

- La définition des actions d'entretien et d'aménagement de chaque ENS dans un document de planification des opérations appelé «plan de gestion». D'une durée comprise entre de 5 et 10 ans, ce document opérationnel fait le point sur l'état écologique du site et propose de façon efficiente les actions de restauration et d'entretien des milieux naturels présents, notamment en programmant la gestion par pâturage et/ou par fauche, en lien avec les exploitants agricoles du territoire. Pour que chaque ENS bénéficie d'un document de planification de l'entretien opérationnel d'ici 2030, il faut en réaliser en moyenne 5 par an. Ces plans de gestion sont l'étape initiale de la mise en gestion de chaque site ;

- L'ouverture au public à minima d'un ENS par bassin de vie. En 2018, on comptait 9 sentiers pédagogiques aménagés sur 7 bassins de vie. Pour mettre en œuvre ces ouvertures de façon échelonnée, il convient d'aménager à minima sur l'ouverture d'un nouveau sentier par an. En 2019, les nouveaux sentiers des Rossignols (Courcelles-Bouafles) et du Fourneau (Condé sur Iton) seront inaugurés ;

❁ La maîtrise foncière sur les Espaces Naturels Sensibles aujourd'hui privé est apparue nécessaire pour garantir la pérennité des aménagements, notamment des investissements pour l'ouverture au public. Cette maîtrise foncière est permise par la réglementation. En effet, le Département de l'Eure peut au titre des ENS mettre en œuvre une stratégie d'acquisition foncière que ce soit à l'amiable ou par la mise en œuvre de zones de préemption. Actuellement, sur les 59 ENS identifiés par ce schéma, 14 sont tout ou partie en maîtrise foncière privée dont une dizaine d'entre eux nécessiterait une acquisition pour mettre en œuvre la programmation de travaux. Pour chaque site le nécessitant, la mise en œuvre d'une maîtrise foncière fera l'objet d'une validation préalable en commission permanente. La mise en œuvre de cet outil foncier, défini par la réglementation et restreint aux ENS du schéma, reste une réelle avancée pour la mise en œuvre du schéma départemental et pour répondre aux atteintes de nos objectifs. A noter, que le droit de préemption peut être délégué aux collectivités locales qui le souhaitent.

Au delà de ces opérations d'investissement, il est également important de prévoir un volet fonctionnement pour assurer le suivi, l'animation et l'entretien courant de chaque site et pour garantir dans le temps leur bon état et leur participation à l'attractivité du territoire.

Avant ©F.Monier-SeptièmeCiel_Image

Pendant ©F.Monier-SeptièmeCiel_Image

Après ©F.Monier-SeptièmeCiel_Image

2. Programmation globale d'interventions – objectif 2030

Programmation pluriannuelle d'investissement

Afin d'atteindre les enjeux fixés dans le schéma, les besoins en investissement sont détaillés en fonction des 4 objectifs opérationnels décrits ci-dessous.

- L'élaboration d'un plan de gestion est estimée en moyenne à 22 000 € (30 000 € pour les premiers qui nécessitent un état des lieux approfondi et 15 000 € pour leur renouvellement). Ce document étant renouvelé tous les 5 à 10 ans en fonction des enjeux du site, une moyenne de 4 à 5 plans de gestion par an est nécessaire pour couvrir l'ensemble des sites d'ici 10 ans. Le besoin financier est donc estimé à 100 000 € par an jusqu'en 2030.

- La restauration des milieux naturels demande une enveloppe budgétaire croissante du fait de la mise en gestion de nouveaux ENS chaque année. Dans certains cas, les travaux de restauration des sites du fait d'absence d'entretien de longue date ou de besoin de renaturation complète peuvent être financièrement élevé à l'image de travaux de récréation de zones humides (par exemple, la renaturation de zones humides prévue à Vernon en 2020-2021 est évaluée à 250 000 €).

- L'aménagement d'un sentier est évalué en moyenne à 30 000€ (montant basé sur le coût des sentiers ENS réalisés). L'inscription de 60 000 € dans cette programmation prévoit la réalisation maximum de deux sentiers par an.

- Concernant les enjeux de maîtrise foncière, il est programmé de budgéter en moyenne 50 000 €/an en prévision d'achat de tout ou partie de sites ENS qui nécessiteraient une maîtrise foncière publique pour assurer les investissements en matière d'ouverture au public et de restauration des milieux. Ce montant sera variable d'une année à l'autre en fonction des opportunités de vente ou au regard de la mise en œuvre du droit de préemption. Le montant a été évalué au regard de la stratégie foncière présentée en annexe 3. A noter que la surface estimée à l'achat est de 192 ha pour un total de 1 435 000 € (dont 980 000 € pour les 87 ha de la forêt d'Harcourt). Cette somme est à relativiser car le droit de préemption peut être rétrocédé aux communes, diminuant l'impact budgétaire pour le Département.

©CD27

©CD27

©CD27

©CD27

Programmation pluriannuelle en fonctionnement

Les dépenses en fonctionnement sont inhérentes aux grandes opérations d'investissement présentées. Elles sont réparties en 3 opérations :

- L'entretien des sites. Il comprend les opérations de débroussaillage léger, de contrôle des espèces exotiques envahissantes, de fauche, de gestion du cheptel pour le pâturage, de nettoyage des déchets. Son augmentation est liée à la mise en gestion de nouveaux sites prévus tout au long du schéma (nouveaux plans de gestion) et suit donc, de façon cohérente, l'augmentation des coûts en investissement pour se stabiliser à partir de 2029. En effet, plus les sites sont aménagés et ouverts (sentier, pose de clôture, restauration), plus les entretiens courants augmentent. Néanmoins, certains sites seront entretenus par pâturage en lien avec les exploitants agricoles, limitant par conséquent les coûts de fonctionnement. Le coût d'entretien des sites atteint ainsi un plafond fixé à 280 000 € par an, évalué pour les 3 846 ha de surface prévue, soit environ un coût moyen annuel de 60€/ha.

- Le Département travaille en partenariat avec un réseau d'acteurs pour mener à bien la mise en œuvre du schéma. Aussi, le Département délègue la gestion courante et le suivi régulier de ces ENS aux associations tels que le Conservatoire d'espaces naturels Normandie Seine, le Groupe Ornithologique Normand, Naturellement Reuilly ou aux communes et EPCI du territoire, telle la commune de Mesnils sur Iton, ou le Parc naturel régional des boucles de la Seine normandes. En effet, depuis le début de la mise en œuvre de cette politique, il n'a pas été prévu de mise en œuvre d'une gestion en régie des sites. Eu égard la labellisation de nouveaux ENS, de nouveaux partenariats vont se développer pour assurer le suivi et la gestion de ces nouveaux sites. Aussi, la prospective financière fait apparaitre une hausse de cette ligne pour garantir la mise en gestion avec un plafond à 200 000 € à partir de 2022.

- Les animations Nature assurent la valorisation des ENS et de leur richesse auprès du grand public et des scolaires (collèges et primaires). Elles sont d'ores et déjà réalisées). Au regard de l'augmentation des sites ENS, il convient de développer les animations sur le territoire tout en maintenant un plafond fixé à 70 000 €.

©CD27

©Cen-NS

©CD27

©GMN

©Cen-NS

©Cen-NS

Par ailleurs, il faut noter que l'animation nécessaire du schéma induit un besoin de poste en interne (ETP) pour assurer le suivi des sites, la mise en œuvre des marchés de travaux et l'animation de territoire dédié. Pour information, il est estimé qu'un ETP peut gérer entre 10 et 12 sites. Cette animation, au regard de la charge en gestion croitra au fur et à mesure de la mise en œuvre du schéma.

Au final, pour répondre aux objectifs fixés d'ici 2030, la prospective financière met en évidence un besoin financier total (investissement/fonctionnement) de 13 412 000 € (hors ETP).

Le graphique suivant illustre l'évolution du besoin financier en investissement et en fonctionnement pour aboutir aux objectifs fixés.

Évolution prévisionnelle des dépenses entre 2019 et 2030

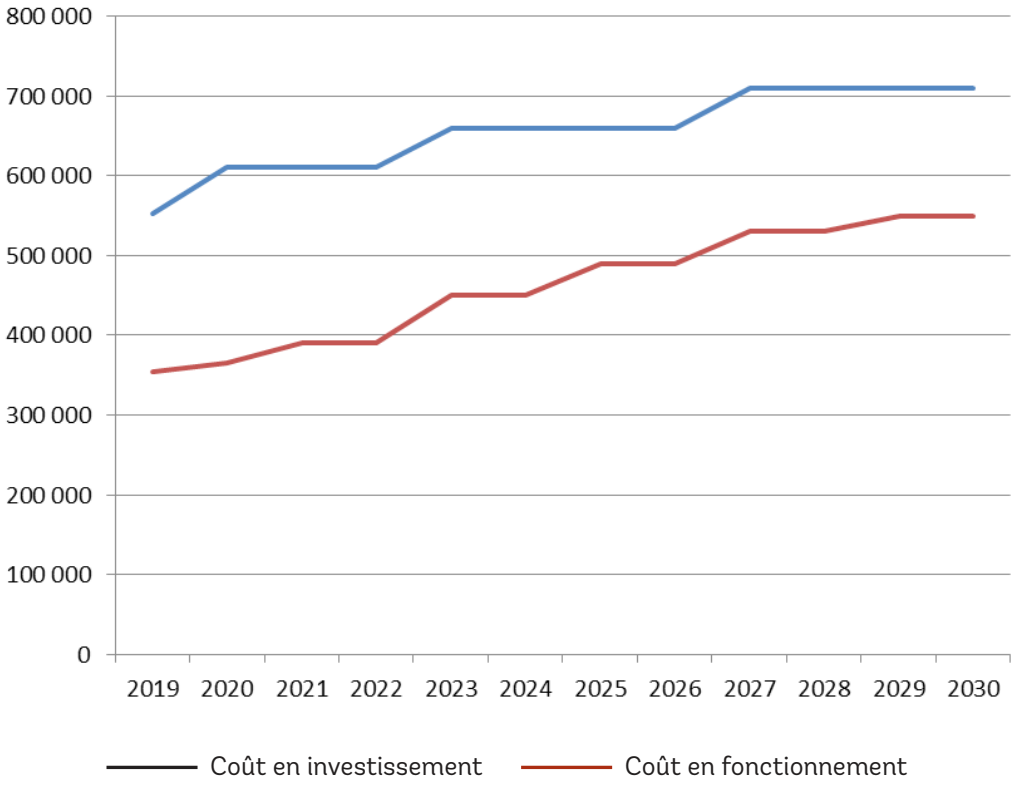

©Dalla Santa

©GMN

Programmation pluriannuelle d'investissement

La programmation d'investissement comprend l'élaboration des plans de gestion, c'est-à-dire les documents opérationnels de mise en œuvre des actions de restauration et d'entretien par site, les travaux de restauration de milieux naturels ou d'équipements des sites (pose de clôtures, débroussaillages, restauration de mares, de cours d'eau....), les aménagements de sentiers (panneaux), les projets d'achats fonciers de sites ENS le nécessitant (c'est-à-dire des sites aujourd'hui privés et pour lesquels il est nécessaire d'assurer la maîtrise foncière avant d'investir).

	Plans de gestion (5 à 10 ans) soit 4 à 5 PG par an	Restauration des milieux naturels Marchés de travaux ou investissement délégué	Aménagement de sentiers	Achat foncier d'ENS	**Totaux**
2019*	100 000 €	342 000 €	60 000 €	50 000 €	**552 000 €**
2020	100 000 €	400 000 €	60 000 €	50 000 €	**610 000 €**
2021	100 000 €	400 000 €	60 000 €	50 000 €	**610 000 €**
2022	100 000 €	400 000 €	60 000 €	50 000 €	**610 000 €**
2023	100 000 €	450 000 €	60 000 €	50 000 €	**660 000 €**
2024	100 000 €	450 000 €	60 000 €	50 000 €	**660 000 €**
2025	100 000 €	450 000 €	60 000 €	50 000 €	**660 000 €**
2026	100 000 €	450 000 €	60 000 €	50 000 €	**660 000 €**
2027	100 000 €	500 000 €	60 000 €	50 000 €	**710 000 €**
2028	100 000 €	500 000 €	60 000 €	50 000 €	**710 000 €**
2029	100 000 €	500 000 €	60 000 €	50 000 €	**710 000 €**
2030	100 000 €	500 000 €	60 000 €	50 000 €	**710 000 €**
Totaux	**1 200 000 €**	**5 342 000 €**	**720 000 €**	**600 000 €**	**7 862 000 €**

* conforme au BP 2019

Programmation pluriannuelle de fonctionnement

Les coûts de fonctionnement comprennent le suivi des sites (suivi de la gestion, suivis écologiques en partenariat avec les gestionnaires de sites), les coûts d'entretien des sites (gestion annuelle par fauche, pâturage par exemple) et les animations proposées sur les sites, notamment dans le cadre du programme découvrez la nature dans l'Eure. A noter que les coûts en fonctionnement augmentent au regard du nombre de nouveaux sites mis en gestion et/ou acquis.

	Suivi des sites (Animation / Partenariat)	Entretien - gestion des sites	Animations Nature (Grand public, scolaire)	**Totaux**
2019*	110 000 €	180 000 €	65 000 €	**355 000 €**
2020	120 000 €	180 000 €	65 000 €	**365 000 €**
2021	140 000 €	180 000 €	70 000 €	**390 000 €**
2022	140 000 €	180 000 €	70 000 €	**390 000 €**
2023	160 000 €	220 000 €	70 000 €	**450 000 €**
2024	160 000 €	220 000 €	70 000 €	**450 000 €**
2025	180 000 €	240 000 €	70 000 €	**490 000 €**
2026	180 000 €	240 000 €	70 000 €	**490 000 €**
2027	200 000 €	260 000 €	70 000 €	**530 000 €**
2028	200 000 €	260 000 €	70 000 €	**530 000 €**
2029	200 000 €	280 000 €	70 000 €	**550 000 €**
2030	200 000 €	280 000 €	70 000 €	**550 000 €**
Totaux	**1 990 000 €**	**2 720 000 €**	**830 000 €**	**5 540 000 €**

* conforme au BP 2019

Coût budgétaire annuel (fonctionnement et investissement)

	2019*	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	**Totaux**
Investissement + Fonctionnement	907 000 €	975 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 110 000 €	1 110 000 €	1 150 000 €	1 150 000 €	1 240 000 €	1 240 000 €	1 260 000 €	1 260 000 €	**13 402 000 €**

* conforme au BP 2019

3. Focus 2019-2021 : proposition d'intervention

Afin d'illustrer la mise en œuvre opérationnelle de ce schéma, le tableau ci-après présente les opérations d'investissements prévisionnels des 3 premières années du schéma.

Opérations d'investissement prévues entre 2019 et 2021

Les investissements peuvent être liés à plusieurs réalisations budgétaire - l'inscription du projet est faite au regard de la date de réception des travaux. Les investissements peuvent bénéficier d'engagement budgétaires / acompte à l'année N-1. Les investissements peuvent bénéficier de recettes complémentaires, notamment aides financières de l'Agence de l'Eau, contrats Natura 2000.

	2019*	2020	2021
Liste des plans de gestion prévus	ENS des mares de Conteville	ENS des étangs de Breteuil	ENS du bois et de l'arboretum d'Harcourt
	ENS des mares du potager de Beaumesnil	ENS des coteaux d'Ivry la bataille	ENS de la zone humide de Charleval
	ENS des marais de la Risle maritime	ENS de la zone humide de Corneville sur Risle	ENS des Bouquelons (Marais Vernier)
	ENS de la Prairie (Giverny)	ENS les prés humides de Rugles	ENS de l'étang du jonc (Acquigny)
	ENS des Huches (Clef-Vallée d'Eure)	ENS de Gisacum	ENS Terrasses alluviales les Trois Lacs
	ENS de la côte St Jacques (les Andelys)		
	ENS du Château Gaillard		
Restauration de milieux (certains travaux lourds dont l'objet de programmation sur 2 voire 3 années consécutives)	ENS du Mont Courel - restauration de 2 ha de landes	ENS des côtes pelées: pose de clôture	ENS Etangs du Jonc - restauration par débroussaillage
	ENS Courcelles Bouafles - réfection clôture pour mise en pâture	ENS Iles de Vernon - restauration zones humides	ENS Iles de Vernon - restauration zones humides (suite travaux)
	ENS côte de l'Estrée: coupe de pins pour restauration de pelouses calcicoles	ENS de la côte de Bouchevilliers : réouverture des pelouses calcicoles par abattage de fructicés	ENS Château Gaillard : pose de clôture (en fonction du programme de valorisation touristique du site)
	ENS du Moulin d'Aclou : plantation de haies et restauration d'arbres têtards	ENS d'Ezy : coupe de pins	ENS Courcelles - Bouafles : pose de clôture complémentaire
	ENS de Condé sur Iton : pose de clôtures complémentaires	ENS des coteaux d'Ezy : coupe de pins pour restauration de pelouses calcicoles	ENS Domaine de Chambray - création de mares
	ENS des coteaux d'Ivry la bataille : coupe de pins pour restauration de pelouses calcicoles	ENS des côtes de l'Estrée - pose de clôture pour mise en pâture	ENS Charleval - pose de clôture
		ENS de la côte des Fourneaux : pose de clôture	
Aménagement de sentiers	ENS terrasses de Courcelles/Bouafles : sentier des rossignols	ENS des coteaux d'Ezy-sur-Eure	ENS des côtes pelées (Jouy sur Eure)
	ENS du Fourneau (Mesnil sur Iton)	ENS des étangs de Breteuil	ENS des coteaux d'Ivry la Bataille
	Remise en état des sentiers existants (Giverny, St Sulpice de Grimbouville,Tosny)	Remise en état des sentiers existants (Gouville, Tillières sur Avre, Mont Courel)	ENS les communaux
Maitrise foncière	ENS des prés humides de Corneville (25 ha achetés par le CEN-cofinancement avec AESN)	ENS de la côte des fourneaux (Plessis Hébert-vente à l'amiable au Département)	sans données fiables

* conforme au BP 2019

©A.Hurel

©Cen-NS

D/ EVALUER POUR MIEUX GÉRER

Afin d'évaluer les actions menées dans le cadre de ce schéma et de mettre en évidence son état d'avancement, 5 indicateurs, d'une fréquence annuelle, ont été identifiés :

- évolution de la surface en maîtrise foncière publique ou associative,
- évolution du nombre de site doté d'un plan de gestion avec comme objectif en 2030 un plan de gestion opérationnel par ENS, soit 59,
- évolution du nombre de site géré (par la mise en œuvre notamment de convention de gestion partenariale avec les territoires) avec pour objectif que tous les sites aient un référent local identifié,
- évolution du nombre de site restauré/en cours de restauration (équivalent de l'évaluation de l'appréciation du bon état du patrimoine naturel sur chaque site ENS), avec pour objectif que chaque site ait bénéficié de travaux de restauration d'ici 2030,
- évolution du nombre d'ENS bénéficiant d'un sentier de découverte du patrimoine naturel, objectif 26 sentiers en 2030.

©CD27

©CD27

©CD27

©CD27

©CD27

©CD27

Annexes

Préambule 3

Annexe I

LISTE DES SITES EN ATTENTE 24

Annexe II

LISTE DES SITES NON RETENUS 25

Annexe III

STRATÉGIE DE MAÎTRISE FONCIÈRE
EN FONCTION DES SITES ENS 26

Annexes

Annexe 1 - Liste des sites en attente

Sites en attente (en gras les anciens ENS)			
ID	Nom du site	Type de milieux	Communes
10	Coteaux de Bus Saint-Rémy	Coteau calcaire	Vexin-sur-Epte
12	Coteaux des Hogues	Coteau calcaire	Les Hogues
13	Coteaux de Lorleau	Coteau calcaire	Lorleau
15	Les fourneaux de Brazais	Coteau calcaire	Marcilly-sur-Eure
19	Coteaux et cavités de Chambray	Coteau calcaire	Rouvray, Chambray
20	Coteaux d'Hecourt	Coteau calcaire	Aigleville, Hécourt
28	Coteaux de Louviers	Coteau calcaire	Saint-Pierre-du-Vauvray, Louviers
62	Coteaux d'Hondouville	Coteau Calcaire	Houetteville, Hondouville, Canappeville
104	Le Bois Ricard	Coteau calcaire	Heudreville-sur-Eure
107	Le Domaine du Parc	Coteau calcaire	Pinterville, Acquigny
31	Terrasses alluviales des Champs d'Haiey	Terrasse alluviale	Andé
49	Terrasses alluviales de La Chapelle Longueville	Terrasse alluviale	La Chapelle-Longueville
117c	La Roche Boulée	Terrasse alluviale	Tosny
14	Marais de Clerville	Zone humide	Gasny
16	Marais de Beaudemont	Zone humide	Vexin-sur-Epte
17	Zone humide de Beaumont le Roger	Zone humide	Beaumont-le-Roger
64	Frayère de Saint-Aquilin-de-Pacy	Zone humide	Pacy-sur-Eure
65	Frayère des Damps	Zone humide	Les Damps, Pont-de-l'Arche

Annexe 2 - Liste des sites non retenus

	ID	Nom du site	Type de milieux	Communes
Coteaux calcaires	27	Coteaux d'Acquigny	Coteau calcaire	Heudreville-sur-Eure, Acquigny
	48	Coteaux de La Chapelle Longueville	Coteau calcaire	La Chapelle-Longueville
	58	Chemin de l'Empereur	Coteau calcaire	Les Andelys, Ecouis, Corny
	60	Grottes de Caumont	Coteau calcaire	Caumont
	87	Côte de Guerny	Coteau calcaire	Noyers, Guerny
	89	Coteaux de Brosville	Coteau calcaire	Tourneville, Brosville
	93b	Coteaux de Rosay-sur-Lieure (extension)	Coteau calcaire	Rosay-sur-Lieure
	119	Coteaux de Ménesqueville	Coteau calcaire	Ménesqueville, Rosay-sur-Lieure
Forêts	63	Boisement de Canapeville	Forêt	Canappeville, Villettes, Feuguerolles
	81	Coteaux boisés de la chapelle Saint-Thomas	Forêt	Bourneville-Sainte-Croix, Aizier
	128	Forêt de Bord	Forêt	Terres de Bord, Val-de-Reuil, Louviers, Incarville
	136a	Forêt de Monfort-sur-Risle	Forêt	Ecaquelon, Thierville, Pont-Authou, Glos-sur-Risle
Plateaux	2	Prairie de Menesqueville	Plateau	Ménesqueville
	4	Mares de Mesnil Fuguet	Plateau	Le Mesnil-Fuguet, Aviron
	34	Bocage et zone humide d'Epaignes	Plateau	La Noë-Poulain, Saint-Siméon, Epaignes
	57	Prairies et mares deTourny	Plateau	Vexin-sur-Epte
	79	La mare Marion	Plateau	Les Andelys
	80	Réseau de mares de la Haye-Aubrée	Plateau	La Haye-Aubrée
	83	Réseau de mares de St-Pierre-Du-Val	Plateau	Saint-Pierre-du-Val
Terrasses	30	Terrasses alluviales d'Andé et d'Herqueville	Terrasse alluviale	Muids, Herqueville, Andé
	116	Les Terres d'Ailly	Terrasse alluviale	Les Trois Lacs
Zones humides	3	Zone humide de Toufreville	Zone humide	Touffreville
	6	Zone humide de Chennebrun	Zone humide	Chennebrun
	25	Ruisseau du Becdal	Zone humide	Le Mesnil-Jourdain, Acquigny
	26	Marais des Pâtis	Zone humide	Pinterville, Acquigny
	33	Zone humide du Planquay	Zone humide	Le Planquay, Drucourt
	35	Zone humide d'Appeville-Annebault	Zone humide	Appeville-Annebault
	37	Filature de Levavasseur	Zone humide	Douville-sur-Andelle, Pont-Saint-Pierre
	38	Frayère de Saint-Just	Zone humide	La Chapelle-Longueville, Saint-Marcel
	42	Vallée du Doult de la Salle	Zone humide	Freneuse-sur-Risle, Saint-Philbert-sur-Risle
	46	Source de la rivière d'Angerville	Zone humide	Saint-Sylvestre-de-Cormeilles
	47	Ancienne papeterie de Chateau sur Epte	Zone humide	Château-sur-Epte
	66	Frayère de l'île Baravent	Zone humide	Pacy-sur-Eure
	67	Frayère de la Laiterie	Zone humide	Pacy-sur-Eure
	68	Frayère d'Ivry-la-bataille	Zone humide	Ivry-la-Bataille
	69	Frayère d'Ezy-sur-Eure	Zone humide	Ezy-sur-Eure
	70	Frayère de Breuil Benoit	Zone humide	Marcilly-sur-Eure, Saint-Georges-Motel
	71	Frayère d'Autheuil-Authouillet	Zone humide	Saint-Vigor, Autheuil-Authouillet
	77	Marais de Romilly	Zone humide	Romilly-sur-Andelle
	82	Zone humide de St-Ulfrant	Zone humide	Corneville-sur-Risle, Pont-Audemer
	84	Prairies de Guerny	Zone humide	Guerny
	88	Zone humide de Brosville	Zone humide	Brosville
	91	Zone humide de Radepont	Zone humide	Radepont, Pont-Saint-Pierre
	92	Zone humide de Lisors	Zone humide	Lisors
	93a	Zone humide de Rosay/Lieure	Zone humide	Lyons-la-Forêt, Rosay-sur-Lieure
	124	Verger de St-Philbert sur Risle	Zone humide	Saint-Philbert-sur-Risle
	130	ILes Aux Boeufs	Zone humide	La Chapelle-Longueville, Notre-Dame-de-l'Isle

site	surface (ha)	Etat de la maîtrise foncière	Stratégie foncière	Surface privée à acheter en ha	Evaluation financière
Les terrasses alluviales de Courcelles et Bouafles	100	Maîtrise foncière communale	Maîtrise foncière effective	0	- €
Terrasses alluviales et îles de la boucle de Poses	360	Maîtrise foncière EPFN	Maîtrise foncière effective	0	- €
Les terrasses alluviales des Trois Lacs	40	Maîtrise foncière CEN NS	Maîtrise foncière effective	0	- €
Le Mont Courel	33	Maîtrise foncière communale	Maîtrise foncière effective	1	5 000,00 €
Le Bois de la Ronce	146	Maîtrise foncière domaniale	Maîtrise foncière effective	0	- €
La forêt de Lyons	222	Maîtrise foncière domaniale	Maîtrise foncière effective	0	- €
La forêt de Montfort-sur-Risle	358	Maîtrise foncière domaniale	Maîtrise foncière effective	0	- €
Le Bois et arboretum d'Harcourt	102	MF départementale - MF à prévoir sur le bois privé	Achat amiable par le D27	87	980 000,00 €
La forêt d'Etrépagny	15	Maîtrise foncière communale	Maîtrise foncière effective	0	- €
La côte de Bouchevilliers	13	Maîtrise foncière communale	Maîtrise foncière effective	0	- €
La côte des deux Amants aux falaises de Connelles	140	MF hétérogène et petit parcellaire(communale, CEN) - prévoir une zone de préemption globale pour éviter l'effet mitage	Droit de préemption possible - à analyser avec les communes	5	25 000,00 €
Les coteaux des Andelys	46	MF hétérogène et petit parcellaire(communale, CEN) - prévoir une zone de préemption globale pour éviter l'effet mitage	Droit de préemption possible - à analyser avec les communes	5	25 000,00 €
Les coteaux de Giverny	20	MF hétérogène et petit parcellaire(communale, CEN) - prévoir une zone de préemption globale pour éviter l'effet mitage	Droit de préemption possible - à analyser avec les communes	3	15 000,00 €
Les coteaux de Vernon	127	MF domaniale	Maîtrise foncière effective	0	- €
Les coteaux de Ménilles	36	MF privé - possibilité d'achat à l'amiable	Achat amiable par le D27	0	- €
La côte des Fourneaux	12	MF privé - possibilité d'achat à l'amiable	Achat amiable par le D27	12	60 000,00 €
Les coteaux Château Gaillard	26	Maîtrise foncière communale	Maîtrise foncière effective	0	- €
Les coteaux de St Pierre	106	MF hétérogène et petit parcellaire(communale, CEN) - prévoir une zone de préemption globale pour éviter l'effet mitage	Droit de préemption possible - à analyser avec les communes	3	15 000,00 €
Les côtes pelées	4,5	MF privé - possibilité d'achat à l'amiable	Achat amiable	6	30 000,00 €
Les coteaux d'Evreux	575	MF hétérogène et petit parcellaire(communale, privé) - prévoir une zone de préemption globale pour éviter l'effet mitage	Droit de préemption à rétrocéder à la ville d'Evreux à leur demande	0	- €
Le château et les coteaux d'Ivry la Bataille	9	Maîtrise foncière communale	Maîtrise foncière effective	0	- €
Les côtes de l'Estrée	4	MF privé - possibilité d'achat à l'amiable	Achat amiable	3	15 000,00 €
La côte des Huches	4	MF privé - possibilité d'achat à l'amiable	Achat amiable	4	20 000,00 €
Les coteaux d'Ezy sur Eure	15	MF hétérogène et petit parcellaire(communale, CEN) - prévoir une zone de préemption globale pour éviter l'effet mitage	Droit de préemption possible - à analyser avec les communes	2	10 000,00 €
La côte de l'Oison	3	MF privé - possibilité d'achat à l'amiable	Achat amiable	3	15 000,00 €
Les communaux	1	Maîtrise foncière communale	Maîtrise foncière effective	0	- €
La côte du Fournet	3	Maîtrise foncière CEN NS	Maîtrise foncière effective	0	- €
La Prairie de Giverny	13	Maîtrise foncière Fondation Monet	Maîtrise foncière effective	0	- €

site	surface (ha)	Etat de la maîtrise foncière	Stratégie foncière	Surface privée à acheter en ha	Evaluation financière
Le Domaine de Chambray	10	Maîtrise foncière Ministère agriculture	Maîtrise foncière effective	0	- €
Les îles de Vernon (frayères)	61	Maîtrise foncière communale	Maîtrise foncière effective	0	- €
Les îles de la Seine de Poses et Amfreville	37	Maîtrise foncière domaniale et communale	Maîtrise foncière effective	0	- €
Les marais de la risle maritime	75	Maitrise foncière Conservatoire du littoral et communale	Maîtrise foncière effective	0	- €
Les courtils du Marais Vernier	10	Maitrise foncière Conservatoire du littoral et CENNS	Maîtrise foncière effective	0	- €
Les courtils de Bouquelon	69	Maitrise foncière Conservatoire du littoral et association des courtils	Maîtrise foncière effective	0	- €
La zone humide de Charleval	12	Maitrise foncière départementale	Maîtrise foncière effective	0	- €
Les rives de Seine Sud	435	Maitrise foncière Conservatoire du littoral	Maîtrise foncière effective	0	- €
Les étangs de Pont Audemer	178	Maîtrise foncière communale	Maîtrise foncière effective	0	- €
Les près de Corneville sur Risle	60	Maitrise foncière hérérogène (associative et PNR)	Achat amiable	25	50 000,00 €
La zone humide du Bec	17	MF privé - possibilité d'achat à l'amiable	Achat amiable	5	25 000,00 €
La zone humide de Tillières	3	Maîtrise foncière communale	Maîtrise foncière effective	0	- €
Les près humides de la Charentonne	4	MF privé - possibilité d'achat à l'amiable	Achat amiable	2	10 000,00 €
La zone humide du Moulin Amour	2	Maîtrise foncière communale	Maîtrise foncière effective	0	- €
Le Pré Bourbeux et la vallée du Rouloir	25	MF hétérogène et petit parcellaire(communale, privé) - prévoir une zone de préemption globale pour éviter l'effet mitage	Droit de préemption possible - à analyser avec les communes	12	60 000,00 €
Le Fourneau (ancien étang de Condé sur Iton)	15	Maîtrise foncière communale	Maîtrise foncière effective	0	- €
Etangs de Breteuil	23	Maîtrise foncière communale	Maîtrise foncière effective	0	- €
Les prés humides de Rugles	7	MF privé - possibilité d'achat à l'amiable	Achat amiable	7	35 000,00 €
Etang des joncs	20	Maîtrise foncière communale	Maîtrise foncière effective	0	- €
Les mares de Conteville	6	Maitrise foncière Conservatoire du littoral	Maîtrise foncière effective	0	- €
Le Moulin d'Aclou	7	Maîtrise foncière CEN NS	Maîtrise foncière effective	0	- €
Le Moulin de la Côte	3	Maîtrise foncière communale	Maîtrise foncière effective	0	- €
La résurgence du Guiel	15	MF privé - possibilité d'achat à l'amiable	Achat amiable	7	35 000,00 €
Les Fontaines des Grands-Riants	1,3	Maîtrise foncière communale	Maîtrise foncière effective	0	- €
La plaine de St André	107	Maîtrise foncière communale	Maîtrise foncière effective	0	- €
Les mares et coteaux de Barneville-sur-Seine	72	MF privé - aquisition non prioritaire car terre agricole	Achat amiable par le D27	0	- €
Le plateau de la platemare	15	MF privé - aquisition non prioritaire car terre agricole	Achat amiable par le D27	0	- €
Le vallon de saint Christophe	10	MF privé - possibilité d'achat à l'amiable	Achat amiable par le D27	0	- €
Les Mares de Berniencourt	0,15	Maîtrise foncière communale	Maîtrise foncière effective	0	- €
Les mares du Potager de Beaumesnil	0,1	MF - association 1001 légumes et Fondation Fürstenberg	Maîtrise foncière effective	0	- €
Gisacum	13	Maitrise foncière départementale	Maîtrise foncière effective	0	- €
	3846,05		TOTAL	192 ha	1 430 000,00 €
			sans la forêt d'Harcourt	105 ha	450 000,00 €